

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation :
12 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 15

EFFECTIF VOTANT : 15

Etaient présents : FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; LAGREE Carine ; MEYER BANSE Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

Ont donné procuration : Sylvain FIEVET à Patrick NOEL

OBJET DE LA DELIBERATION : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Numéro de la délibération : 2026-50

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération 2026-23 du conseil municipal en date du 11 avril 2026,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Non exercice du droit de préemption urbain :

DIA reçue le 24 avril 2026 de Maître Damien PATOUX

Propriétaire : GRASSART Laurence

Parcelles B642 - 643

703 rue Eugène Fiévet

Non exercice du droit de préemption urbain :

DIA reçue le 08/06/2026 de Maître BALLAND

Propriétaires : Consorts HERMAN

Parcelles A764-765-766

20 rue Roger Salengro

Non exercice du droit de préemption urbain :

DIA reçue le 23/07/2026 de Maître TRAISNEL

Propriétaire : Cathy DE GROEVE

Parcelles A 1004

18 rue Pasteur

Non exercice du droit de préemption urbain :
DIA reçue le 18/08/2026 de Maître DEDISE
Propriétaire : HOURIEZ Clément
Parcelles A 722 – A723
16 rue Jean Jaurès

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,

Le président de séance,

